



# SYNDICAT INTERCOMMUNAL GAILLON-AUBEVOYE « SIGA 3C »

## SEANCE DU COMITÉ SYNDICAL

Vendredi 13 Février 2026 à 11h30

- :- :- :- :-

## Procès-Verbal

L'an deux mil vingt-six, le treize février à onze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Intercommunal Gaillon-Aubevoye « SIGA 3C », légalement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur JARRY, et en présence de :

Gaillon : Mesdames MARIEN et DELUCA (titulaires)

Le Val d'Hazey : Messieurs COLLAS et JARRY (titulaires),

Absents excusés : Monsieur THIERRY (Suppléant)  
Madame HANTZ (Suppléante)

Secrétaire de séance : Thierry JARRY

Date de la convocation : 30 Janvier 2026

Nombre de délégués :

En exercice : 4  
Quorum : 3  
Présents : 4  
**Votants : 4**

## **A – AFFAIRES GENERALES**

### **I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 24 SEPTEMBRE 2025**

Rapporteur : Monsieur COLLAS

Proposition d'approbation du procès-verbal de la séance du 24 Septembre 2025.

**Le comité syndical,**

**A l'unanimité,**

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du comité syndical du 24 Septembre 2025.

## **B – AFFAIRES FINANCIERES**

### **II – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026**

Rapporteur : Monsieur JARRY

L'article 107 de la loi NOTRe a changé les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives au débat d'orientations budgétaires, en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les nouvelles dispositions imposent au Président de présenter à l'assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département et publié.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique, laquelle doit être également transmise au représentant de l'Etat dans le département.

Monsieur Thierry JARRY réalise une présentation détaillée du Rapport d'Orientations Budgétaires 2026 avec la présentation d'un PowerPoint.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2312-1,

**Vu** le Rapport d'Orientations Budgétaires 2026 transmis avec la convocation du présent conseil syndical,

**Considérant** l'obligation de prendre acte du rapport d'orientations budgétaires,

**Le comité syndical,**

**A l'unanimité,**

**PREND** acte du Rapport d'Orientations Budgétaires 2026 tel qu'annexé à la présente délibération.

**Questions diverses :**

Un point est fait sur le système de sécurité incendie qui sera mis aux normes en 2026.

Une fuite a été identifiée au-dessus de l'accès de la salle n°3. Les services techniques de la ville de Gaillon regardent le problème afin de mandater un couvreur et solutionner le problème.

Une relance devra être faite auprès de Mégarama afin de connaître l'avancement du remplacement de certains sièges abimés dans les différentes salles.

**PLUS PERSONNE NE DEMANDANT LA PAROLE,  
LA SEANCE EST LEVÉE A 12 HEURES 15.**

Le Président



Philippe COLLAS



Le Secrétaire de séance



Thierry JARRY